

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE
Séance du vendredi 12 Octobre 2018 à 20 h 45

Convocation : 05/10/2018
Affichage : 05/10/2018

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mil dix-huit, le douze octobre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Etaient présents : Mesdames Aubé, Deprez, Szmiedt
Messieurs Baron, Broegg, Champagne, Lemaire, Tiret, Vincent

Absents excusés : Madame Barnabon
Monsieur Gélinau ayant donné procuration à Monsieur Baron
Monsieur Mauduit ayant donné procuration à Madame Szmiedt

Absente non excusée : Madame Deviers

Secrétaire de séance : Jocelyne Aubé

Monsieur Champagne débute la séance du conseil par une pensée pour Madame Marie-Paule Hauguel, Saint Martinoise engagée dans l'association de sauvegarde du patrimoine, décédée ce jour.

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Champagne, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h47.

Approbation du précédent conseil municipal, à l'unanimité.

Rapport des Commissions

URBANISME

Marcelle Deprez indique que la commission a statué sur différents sujets : permis de construire et division de terrain, elle liste les demandes de travaux autorisées

.

Déclaration Préalable

portail	VERGNE	Chemin de la croix maurice
porte de garage	POIROT	1 route de vetheuil
réfection pigeonnier	DADIAN	51 grande cour
piscine	CAM	214 rue du vieux puits
isolation pignon bon docteur	MAIRIE	
clôtures jardins familiaux	MAIRIE	
installation 3 fenêtres de toit	MOREAU	29 rue de la ruelle
ravalement de façade	DUMON	161 chemin des plateaux
ravalement de façade	DELETANG	112 grand'rue
agrandissement d'une baie	LESCENE	51 rue raoul lescene
ravalement de façade	BLIN	1 rue du vieux puits
remplacement porte d'entrée et porte de garage	THEVENOT	280 chemin des plateaux
pose d'une fenêtre de toit et modification porte	VINCENT	32 rue de clery
réfection de toiture	CAILLETREAU	63 rue basse
remplacement de 4 fenêtres bon docteur	MAIRIE	
extension d'habitation	BIZE	15 chemin du coudray
ravalement de façade	LESCENE	51 rue raoul lescene
ravalement de façade	BLIN	1 rue du vieux puits
remplacement de 5 fenêtres	FRANCOIS	24 grand'rue

remplacement de portail	BOUTEILLER	394 chemin de la désirée
piscine	HUBER	29 chemin des fortes terres
abris de jardins familiaux	MAIRIE	
Permis de construire		
Modificatif pour clôture	GAUTIER	354 Grand'Rue
Maison d'habitation	CROUTTE P	Sente des Morignis
Extension	BROCHET	371 Sente des Morignis
Modificatif pour clôture	CHAMPION	124 Chemin des vignes
Maison d'habitation	MALLET	401 chemin des plateaux
Maison d'habitation	PAINDAVOINE	rue de la charielle
lot a bâtir	EGETO / BESSOU	135 Chemin de l'Ilon
Modificatif pour hauteur gouttières		
clôture et portail	CAPBER	chemin de la villeneuve
Maison d'habitation	CROUTTE C	77 sente des Morignis

VIE LOCALE-ANIMATION-SPORT

Bruno Lemaire annonce :

- Halloween est en cours de préparation, les enfants sont attendus à 17h30 place de l'église à St Martin et place de Sandrancourt
- la Commémoration du 11 Novembre
- une exposition sur le centenaire de la grande guerre à la mairie du 12 au 17 Novembre par Bulles de Mantes
- « Du Mouton au Tisserand » le samedi 10 et dimanche 11 novembre à la salle polyvalente, mini ferme et atelier teinture et tissage
- le salon Saveurs et Habitats se tiendra du 19 au 21 octobre
- le fuel sera livré la semaine prochaine avec plus de 50 000 litres au prix de 0.908 € le litre

Monsieur Lemaire s'exprime sur la manifestation du 14 juillet et tient à faire part de son mécontentement vis-à-vis du conseil municipal qui n'a pas trouvé de disponibilité pour aider au montage, démontage ou lors de la manifestation, seul deux d'entre eux étaient présents ce soir-là, insuffisant !

Il remercie les administrés et le public extérieur qui sont intervenus pour la remise en état du stade, remercie également Alexandre et Damien qui se sont occupés du concours de boules où seulement 4 personnes ont participé, dont eux.

Toutefois il se réjouit que le lâcher de ballon ait eu un très grand succès.

Monsieur Lemaire regrette l'absence de participation des conseillers et dit qu'en conséquence il a dû faire appel à des administrés et ajoute que cette manifestation ne pourra pas être maintenue dans ces conditions.

SCOLAIRE

Monsieur Tiret annonce que la commission scolaire s'est réunie et regrette l'absence récurrente de certains.

Les classes sont ainsi réparties

CMI-CM2 16 enfants / CE1-CE2 18 enfants / CP-GS 24 enfants et PS-MS 18 enfants

L'école participera au 11 Novembre, au marché de Noël et au Salon d'art, mais faute de temps ne pourra faire participer les enfants à Blues Sur Seine.

Les enfants iront à la piscine comme tous les ans pour 10 séances de décembre à mars.

La kermesse aura lieu le 22 Juin.

Cette année, un voyage découverte est organisé, la commune financera le transport à hauteur de 3500 €.

BUDGET

Monsieur Tiret réitère sa remarque concernant l'absence de certains membres de la commission alors qu'ils disent eux même ne pas avoir d'information sur l'avancement des dossiers.

Plusieurs devis ont été validés en commission et restent dans l'enveloppe du budget primitif voté en mars dernier

- Acquisition des 8 ordinateurs pour le B2I des Cm2
- Alarme anti intrusion dans le cadre du PPMS
- Auvent à l'entrée de l'école pour abriter les parents et le personnel scolaire, en bois qui s'intègre bien avec le bâtiment.
- Une structure d'activité en bois pour les maternelles installée dans la cour des petits à la demande des enseignants qui sera installée pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur Tiret ajoute que les travaux pour la création de l'ALSH avancent avec l'installation d'un mur de séparation entre le logement et la cour et l'aménagement du local.

Il rappelle que cette création n'a pas vocation à apporter des revenus supplémentaires pour la commune mais sert prioritairement au maintien des emplois des agents en place. Il n'a pas la volonté de développer outre mesure pour faire du business, comme il l'a entendu. Cet investissement correspond à un besoin pour les enfants et les parents.

Ordre du Jour

CONTRAT YVELINES RESTAURATION

Monsieur Champagne présente les nouveaux tarifs applicables par Yvelines Restauration du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019. Le contrat est renouvelable trois fois par reconduction expresse et par année scolaire à partir du 1^{er} septembre 2019.

La durée du contrat ne pourra excéder quatre années au total.

Le marché est conclu à prix unitaire, facturé sur la base des repas effectivement livrés.

Repas enfant : 2.4480 HT – 2.62 TTC

Repas adulte : 2.9813 HT – 3.14 TTC

Repas enfant avec pain : 2.60 HT – 2.74 TTC

Repas adulte avec pain : 3.10 HT – 3.27 TTC

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la proposition d'Yvelines Restauration ZA du Pâtis, 12 rue Clément Ader 78120 Rambouillet et autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de restauration.

Tout de Table

Madame Szmiedt demande

- des explications sur l'annulation de la condamnation pour vice de procédure dans l'affaire Barnabon/Commune et pourquoi Monsieur le Maire ne lit pas le jugement alors qu'il l'a fait précédemment.

Demande ce que la mairie a prévu et rappelle le coût de 1500 €.

- souhaiterai avoir, lors du prochain conseil, une synthèse du suivi financier du Port de l'Ilon avec le bonus que doit verser Sodéports et l'investissement obligatoire de la commune dans le cadre de la DSP.

- remercie Monsieur Lemaire pour les explications concernant la manifestation du 14 juillet et interroge monsieur le Maire sur l'autorisation accordée pour une autre manifestation.

- Interroge sur les dépenses effectuées pour la création du centre de Loisirs, demande pourquoi il n'y a pas de délibération et demande également à voir les devis ;

- Le logement du 125 rue du vieux puits étant libre, qu'est-il envisagé ? Des administrés peuvent-ils faire une demande ou y a-t-il d'autres projets en réflexion ?

Monsieur le Maire répond aux interrogations

- Il rappelle qu'il y a eu 3 expulsions et non 1 seule famille. Deux bateaux ont quitté le port, un est resté..
Le jugement rendu repose uniquement sur un vice de procédure avec la non réception de la convocation adressée par le juge à cette famille.

Les 1500 € demandés représentent une participation juridique et non une condamnation, l'affaire est renvoyée au Tribunal Administratif de Versailles.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est impliquée dans une procédure qui dure depuis 2008. L'affaire n'est est qu'à ses prémisses.

Il précise que tous les administrés aurons le même traitement qu'il s'agisse de maisons ou de bateaux, il n'y aura pas de traitement de faveur.

- les chiffres concernant le Port de l'Ilon sont présentés et votés au Compte Administratif, il n'y a pas de gestion cachée.

- le commerçant ayant organisé sa manifestation lors du 14 juillet est un privé, le maire n'a pas à autoriser ou non des animations privées.

- le sujet du CLSH a déjà été évoqué dans le rapport de la commission budget, tous les devis sont étudiés en commission et restent dans l'enveloppe votée au BP, si un besoin supplémentaire était nécessaire cela ferait l'objet d'une délibération. Il n'y a pas eu de transfère de crédit, les mouvements sont conformes au budget voté en mars. L'agent public est très bien utilisé pour rendre service aux parents et aux enfants.

- il n'y a pas de mise en location prévue pour le moment, la commune n'a pas vocation à se substituer à une agence immobilière et l'expulsion s'est faite en toute transparence.

Madame Szmiedt indique à Monsieur le Maire qu'il n'a pas répondu aux questions.

Madame Deprez remercie Madame Szmiedt pour sa participation au 14 juillet... mais l'interroge sur son message informant ne plus vouloir faire de distribution dans les boites aux lettres annonçant les manifestations.

Monsieur Tiret dit qu'en ce qui le concerne il a toujours été présent au 14 juillet à l'exception de cette année, que le travail inhérent au fonctionnement de la mairie repose sur 4 ou 5 personnes.

Suite aux différentes interruptions lors de l'intervention de Monsieur Tiret, le ton monte. Monsieur le Maire clos la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Séance est levée à 21h35